



EXTRAIT DE DELIBERATION **PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL** **DU PAYS D'EPINAL, CŒUR DES VOSGES**

N°39/2023

L'an deux mille vingt trois
Le Jeudi 7 décembre à 18h

OBJET

Le Comité du *Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays d'Epinal, Cœur des Vosges*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la collectivité – Maison de l'Habitat et du Territoire, 1, avenue Dutac - EPINAL (88000), sous la présidence de M. Yannick VILLEMIN

FINANCES

Attribution du marché
des assurances

M. Kevin GUELLAFF est nommé secrétaire de séance.

SONT PRESENTS

**DATE DE
CONVOCAION**

30/11/2023

BAILLY Pierre, BEGEL Jean-Pierre, BERTOCCHI Franck, CHAMPAGNE Patricia, CHOLEY Bertrand, COLNE Jacques, COTTEREAU Jacques, DESVERNES Yves, DIDELOT Jean-Claude, DREVET Frédéric, FRANCOIS Gilbert, GARCIN Daniel, GRANDVALLET François, GRASSER Jacques (départ après délibération n°46-2023), GUELLAFF Kevin, GUILLAUMEY Jean-Marie, JACQUOT Michel, JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine, LAPORTE Irène, LEMESLE Christophe, LEROY Patrick, MARCOT Véronique (départ après la délibération n°38/2023), MARQUAIRE Dominique, MARTINET Jean Luc, MICHEL Lucette (ne prend pas part au vote délibération n°39/2023), MULLER Stéphanie, MUNIERE Jean-Luc, NEXON Gilles, PETIT Jean-Paul, ROBIN Patrice, ROUSSEL Alain (absent délibération n°38/2023), SALVADOR Victorio, SOLTYS Philippe, SYLVESTRE Pierre, TANNEUR Céline, THIERY François, TIHAY Jean-Christophe, THOMAS Dominique, THIERY François, TOUSSAINT Michel, VARIN gilles, VILLEMIN Yannick

**NOMBRE DE
DELEGUES
EN EXERCICE**

55

**NOMBRE DE
PRESENTS**

41

SONT EXCUSES

ADAM Christian, AIGLE Alain, ALBERTOLI Patrick, ARNOULD Nicole (donne pouvoir à VILLEMIN Yannick), AULEN Christian, BALAUD Frédéric, BALDUCCI Dominique, BEDON Julie, BEN OMRANE Adel, BERTRAND Hervé, BŒUF Stéphane, BOGARD Gérard, BOXBERGER Jean-Daniel, BOYE Pascal, CASSAGNE Philippe, CLAUDON Philippe, COMBEAU Jean-Michel, CREUSILLET Marie-Claire, D'ALGUERRE Sylvie (donne pouvoir à GUELLAFF Kevin), DEL GENINI Élisabeth, DESTRIGNEVILLE Hervé, DIDIERJEAN Emilie, DURUPT Thierry, FATET Pascal, FERRY Martine, FOURNIER Michel, FRESSE Isabelle, GAILLOT Thierry, GENTY Catherine, GEORGE Dominique, GREMILLET Lydie (donne pouvoir à FRANCOIS Gilbert), GREWIS Vanessa, GUPPILLOTTE Jean-Pierre, HAMMOUALI Nadia, HATIER Maurice (donne pouvoir à ROUSSEL Alain), HUMBERT Nicolas, JACQUEL Catherine, JOURDAIN Benoît, LABAT Antoine, LASSERONT Elisabeth, LAURENT Annick (donne à VARIN GILLES), LEMARQUIS Christine, LOUIS Claude, MARTIN Éric, MATHEY Myriam, MENNECIER Henri, MERONI Alain, MICHEL Jean-Pierre, MONCHIERI Marine, MOUGIN Dominique, NARDIN Patrick (donne pouvoir à JEANDEL-JEANPIERRE Ghislaine), PARVE Emmanuel, PERILLAS Patrick, PHILIPPE Jean-Pierre, PIERRE Gabriel, POIRIER Stéphanie (donne pouvoir à GRASSER Jacques), RELION Marie-Chantal, RETOURNARD Philippe, RICHARD Xavier, ROCHE Monique, SAVOY Violette, SIMONINI Stéphane, SMAINE Margot, TATIN Yannick, THIEBAUT Christine, THOMAS Philippe, VAGNE Daniel, VAGNER Patrick, VINCENT Jacques

**NOMBRE DE
POUVOIRS**

7

**NOMBRE DE
VOTANTS**

47

**NOMBRE DE
SUFFRAGES
EXPRIMES**

47

RAPPORT DU PRESIDENT

Envoyé en préfecture le 13/12/2023

Reçu en préfecture le 13/12/2023

Publié le



ID : 088-200048726-20231207-DELIB39_2023-DE

Monsieur le Président s'exprime comme suit :

Dans le cadre de la poursuite de la mise à plat de ses fonctions supports, le PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges a souhaité réinterroger la gestion de ses assurances.

Pour se faire, il rejoint le groupement de commande associant la ville d'Epinal, le Centre Communal d'Action Sociale d'Epinal et la Communauté d'Agglomération d'Epinal.

Cela a permis de mettre à plat l'état des besoins et d'opérer une analyse comparative par rapport à la gestion mise en place jusqu'à présent (à noter que les garanties proposées en termes de couverture sont plus favorables que celles dont disposent actuellement la collectivité)

Vu le code de la commande publique,

Vu la convention constitutive d'un groupement de commandes avec la Ville d'Epinal, le Centre Communal d'Action Sociale d'Epinal et la Communauté d'Agglomération d'Epinal pour la passation des marchés concourant à la fourniture de prestations d'assurance,

Vu l'avis émis par la Commission d'Appel d'Offres du groupement de commande en date du 27 novembre 2023,

Vu le lot n° 1 – Assurance Dommage aux biens attribué à Groupama dans le cadre des articles R2122-2 1° et R2122-2 3° du Code de la Commande Publique relatifs à un appel d'offre infructueux,

DELIBERATION

Après avoir entendu le rapport du Président et en avoir délibéré, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer les marchés relatifs aux services d'assurance détaillés ainsi :

- **Assurance des responsabilités et des risques annexes (lot n° 2)**
Garantie de la responsabilité générale présentée sous la forme d'un contrat « tout risque sauf ». L'attributaire est le groupement **SMACL ASSURANCES SAS / SMACL ASSURANCES MUTUELLE – 141 Avenue Salvador Allendé – 79031 Niort**, pour une formule de base dont la prime d'assurance annuelle, basée sur l'assiette de la masse salariale brute du dernier budget hors charges patronale (1 271 737 €) est d'un montant de 2 495,15 € TTC (0,180 % HT)
- **Assurance des véhicules à moteur et des risques annexes (lot n° 3)**
L'attributaire est le groupement **SMACL ASSURANCES SAS / SMACL ASSURANCES MUTUELLE – 141 Avenue Salvador Allendé – 79031 Niort** pour une prime d'assurance annuelle, basée sur une assiette de 2 véhicules, d'un montant de 2 047,57 € TTC.
- **Assurance de la protection juridique de la collectivité (lot n° 4)**
L'attributaire retenu est le groupement **SMACL ASSURANCES SAS / SMACL ASSURANCES MUTUELLE – 141 Avenue Salvador Allendé – 79031 Niort**, pour une prime annuelle d'un montant de 1 037,61 € HT
- **Assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus (lot n° 5)**
L'attributaire retenu est le groupement **SMACL ASSURANCES SAS / SMACL ASSURANCES MUTUELLE – 141 Avenue Salvador Allendé – 79031 Niort**, pour une prime

annuelle, basée sur 29 agents et 112 administrateurs, d'un montant de 682,34 € TTC (4,30 € HT / bénéficiaire)

Envoyé en préfecture le 13/12/2023
Reçu en préfecture le 13/12/2023
Publié le
ID : 088-200048726-20231207-DELIB39_2023-DE

- **Assurance des prestations statutaires (lot n° 6)**

L'attributaire retenu est la société **CNP ASSURANCES – 4 pro Cœur de Ville – 92130 Issy-les-Moulineaux** pour une prime annuelle avec charges patronales, basée sur les masses salariales des personnels CNRACL (529 846,00 €) et IRCANTEC (534 268,22 €), d'un montant de 37 009,85 € TTC (correspondant à une couverture décès / accident du travail / maladie imputable au service / congés longue maladie / congés longue durée pour les personnels CNRACL et IRCANTEC.

Le lot Assurance cyber risques (n° 7) étant infructueux, il fait l'objet d'une consultation directe sans publicité ni mise en concurrence conformément à l'article R2122-2 1° du Code de la Commande Publique.

Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Yannick VILLEMIN

